

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2023_363** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **22/11/2023**

Objet : **Décision mise à disposition gracieuse Muba - Atelier Lyrique**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **22/11/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI_D2023_0363 - D_cision Mise _ disposition Gracieuse MUba - Atelier Lyrique_sign_.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

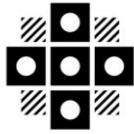
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20231122-DAJI_D2023_363-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **22/11/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Direction du Rayonnement Culturel

DCPAJI_D2023_0363

MUba Eugène Leroy

Mise à disposition gracieuse
du MUba Eugène Leroy

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu l'arrêté de délégation n°DCPAJI_AR2023_0069 du 29 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Peter MAENHOUT, Adjoint au Maire,

Considérant la demande de l'Association Atelier Lyrique Tourcoing qui a sollicité la mise à disposition du MUba Eugène Leroy dans le cadre de l'Urban Trail organisé à Tourcoing le vendredi 15 décembre 2023,

DECIDONS

Article 1 : De signer une convention avec l'Association « Atelier Lyrique Tourcoing » dont le siège social est situé au 82 Boulevard Gambetta à Tourcoing (59200), dont le numéro de Siret est le 33317177500013, représentée par Madame Catherine Noël-Lautem, pour la mise à disposition à titre gracieux du MUba Eugène Leroy, le vendredi 15 décembre 2023, dans le cadre de l'organisation de l'Urban Trail de Tourcoing.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à

compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de la dite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 17 novembre 2023,

. Maenhout, P.

Pour le Maire,
Peter MAENHOUT
Adjoint délégué à la Culture

Accusé Réception en Préfecture le : 22/11/2023

Publié sur le site de la Ville le : 27/11/2023